

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **26 NOV. 2024**

**portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée**

NOR : JUSB2430973A

## **Le directeur des services judiciaires,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections pour la composition du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Vu l'arrêté du 4 mars 2024 portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée ;

Vu la demande de l'UNSa Services Judiciaires reçue le 6 novembre 2024 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Services Judiciaires	- M. Hervé BONGLET - M. Franck LE GUERN - Mme Isabelle FERNANDEZ - Mme Catherine SOLIVELLAS	- M. Vincent ROCHEFORT - M. Alain RICHARD - Mme Brigitte BRUNEAU-BERCHERE - M. Gilles LARIVIERE
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme Magalie COUVAL - Mme Cyrielle BURBAN	- Mme Emilie DUMAY - Mme Dominique DUTEMPS
Union syndicale des magistrats	- M. Aurélien MARTINI	- Mme Cécile MAMELIN
CFDT Fédération Interco	- Mme Klervia RENAULT	- M. Michel BESSEAU
Force Ouvrière Justice	- Mme Sophie GRIMAUT	- M. Christophe DOUCHET
Syndicat de la magistrature	- Mme Nelly BERTRAND	- M. Laurent DESGOUIS

### Article 2

Il est mis fin au mandat de M. Vincent ROCHEFORT en qualité de membre suppléant du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires.

### Article 3

Sont désignés représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Services Judiciaires	- M. Hervé BONGLET - M. Franck LE GUERN - Mme Isabelle FERNANDEZ - Mme Catherine SOLIVELLAS	- Mme Caroline BARTHEL - M. Thomas SEPULCHRE - M. Laurent LAVERRE - Mme Valérie BOYER
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme Emilie DUMAY - Mme Magalie COUVAL	- Mme Dominique DUTEMPS - M. Henri-Ferréol BILLY

Union syndicale des magistrats	- M. Aurélien MARTINI	- Mme Cécile MAMELIN
CFDT Fédération Interco	- Mme Klervia RENAULT	- Mme Laurence DE SUSANNE
Force Ouvrière Justice	- Mme Sophie GRIMAUT	- M. Christophe DOUCHET
Syndicat de la magistrature	- M. Laurent DESGOUIS	- Mme Sandra PERALTA

Le présent arrêté entre en vigueur le 06 décembre 2024.

#### **Article 4**

L'arrêté du 4 mars 2024 portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée est abrogé à compter de cette même date.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait, le **26 NOV. 2024**

Le directeur des services judiciaires,  
Pascal PRACHE

